

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **35 (1890)**

Heft 8

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXV^e Année.

N^o 8.

Août 1890

Nouvelle tactique.

A l'occasion des prochaines manœuvres du 18^e corps d'armée français, le général Ferron, commandant de ce corps, a fait paraître une « instruction tactique » pour les manœuvres. Basée sur l'emploi de la poudre sans fumée, cette instruction a un grand intérêt actuel et il est certain que les résultats que donnera son application exerceront une influence décisive sur les modifications qui seront apportées aux règlements de manœuvres de l'armée française. Une rapide analyse de ce document nous paraît donc mériter une place ici. Nous la tirons de l'*Avenir militaire*.

Avant-gardes. — Le général Ferron insiste tout particulièrement sur la nécessité de ne pas exagérer la proportion d'infanterie dans la composition des avant-gardes. Trop fortes en infanterie, elles ont l'inconvénient grave de ne pouvoir être retirées du combat lorsqu'elles sont engagées. Dans une colonne de corps d'armée, un régiment d'infanterie est suffisant.

Cavalerie. — Avec la poudre sans fumée, le rôle de *reconnaissance rapprochée* assigné à la cavalerie va devenir extrêmement difficile. Des tirailleurs dissimulés aux vues anéantiront aisément, par un feu rapide, et les reconnaissances d'officiers, et les patrouilles, et les petits détachements qui se seront rapprochés d'eux. On ne peut donc plus compter sur la *reconnaissance efficace*, par la cavalerie, de la ligne de défense de l'ennemi; pour reconnaître cette ligne, il faudra recourir à d'autres moyens.

Dans les manœuvres, on emploiera les dispositions suivantes :

La cavalerie s'arrêtera, lorsqu'elle sera soumise au feu efficace des avant-postes (1200 à 1000 mètres); une ou deux compagnies d'infanterie seront déployées sur les côtés de la route. Repoussant les postes avancés de l'ennemi, elles s'efforceront de gagner du terrain jusqu'à 2000 mètres environ de la ligne principale.

En arrière de ces compagnies et sous leur protection, des officiers, munis de bonnes lunettes, exécuteront la reconnaissance et rendront compte au commandement.